VENTE DÉFINITIVE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Des immeubles ci-après désignés, dépendans de la succession de feu sieur Leccia Charles-Félix, en son vivant propriétaire domicilié à Bastia, poursuivie à la requête de la dame Catherine Galeazzini, veuve Berthier, propriétaire, domiciliée et demeurante en cette ville, assistée de Me Pignoni avoué au tribunal civil séant à Bastia, y demeurant; ladite vente ordonnée par jugement contradictoirement rendu par ce tribunal, le 2 du courant, enregistré, entre la poursuivante d'une part, et la dame Elisabeth Marshall veuve et légataire universelle sous bénéfice d'inventaire dudit sieur Leccia, demeurante actuellement à Paris, assistée de Me Casevecchie avoué au dit tribunal, demeurant à Bastia d'autre part, aura lieu le seize mai prochain à dix heures du matin en l'étude de Me Antoine-Joseph Guasco notaire royal, rue Napoléon à Bastia, commis par le dit jugement et en conformité des charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par ledit notaire et déposé en son étude. Les immeubles à vendre seront adjugés en neuf lots séparés, composés comme il suit et sur les mises à prix ci-après fixées pour chaque lot:

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE ET LEUR MISE A PRIX.

1er Lot: Terrain et oliviers sis à *Toga* territoire de la commune de Ville canton de San Martino, de la contenance de quatre ares environ, tenant au couchant et au sud au chemin public, mise à prix soixante douze francs ci . . fr. 72 »

2e Lot: Vigne à *Tintume*, de la contenance de soixante cinq ares et cinquante centiares environ, aboutissant à l'ouest à la vigne de M. Castellini, au sud à celle de M. le docteur Anziani et au chemin, mise à prix sept cent cinquante francs, ci . . . . . 750 »

Makis au même lieu, de la contenance de deux ares quarante sept centiares environ tenant comme la vigne ci dessus, mise à prix vingt francs ci . 20 » } 770 »

Total de ce lot sept cent soixante dix fr.

3e Lot: Vigne à *Grigione*, de la superficie de quinze ares et soixante douze centiares environ, tenant au sud au torrent, à l'est à la dame Ange Catherine veuve Marinetti, mise à prix trois cents francs ci . . . . . 300 »

Terrain complanté à roseaux au dit lieu ayant une superficie de trois ares et quatre vingt treize centiares environ, evalué cent francs, aboutissant comme la vigne ci dessus ci . . . . . 100 » } 400 »

Total de ce lot quatre cents fr.

4e Lot: Vigne à *Suagliolo*, de la contenance de douze ares et soixante dix-neuf centiares environ, tenant à l'est et au nord aux hoirs Graziani, évaluée cent soixante-dix francs ci . . . 170 »

Makis au dit lieu de la contenance de dix ares et quarante-sept centiares environ mêmes aboutissants de la vigne évalué soixante francs . . . . . 60 » } 230 »

Total de ce lot deux cent trente fr.

5e Lot: Terrain et châtaigners à *Lucca*, de la contenance de quatre ares quatre vingt quinze centiares environ tenant au sud le sieur Vincent Carasfal, au couchant le sieur Seraphin Angeli, évalué trente francs ci . . . 30 »

Makis au même lieu de la contenance de quatre ares et quatre vingt quinze centiares environ tenant au sud au sieur Simon Anziani à l'est au sieur Hyacinthe de Figarella évalué vingt fr. ci . 20 » } 50 »

Total de ce lot cinquante francs.

6e Lot: Makis à *Pondie*, de la contenance de septares et quarante deux centiares environ aboutissant au nord aux hoirs Anziani et à l'ouest au chemin vicinal, evalué quarante fr. ci . . 40 »

Terrain et châtaigners indivis avec François Graziani, sis au lieu appelé *Alsetana*, ayant une superficie totale de deux ares et quarante sept centiares environ tenant au sud avec le docteur Aziani et à l'ouest avec le sieur Jean Tomasini, evalué soixante dix fr. ci . 70 »

Makis au même lieu de la contenance de neuf ares et quatre vingt dix centiares environ aboutissant au sud au sieur Hyacinthe Graziani, à l'ouest au chemin vicinal, evalué cinquante francs ci . 50 » } 216 »

Terrain labourable et makis à *Vallepipino*, ayant une superficie totale de vingt neuf ares et soixante dix centiars environ tenant au sud aux hoirs Anziani, à l'est au sieur François Graziani, évalué ensemble cinquante six fr. ci . 56 »

Total de ce lot deux cent seize fr.

7e Lot: Makis à *Cadorzo*, de la contenance de douze ares et trente sept centiares environ, confrontant au sud avec les hoirs Mariani, au nord avec le sieur Antoine Graziani, évalué soixante dix francs ci . . . . . 70 »

Makis à *Rigone*, de la contenance de quatorze ares et quatre vingt cinq centiares environ, tenant au sud avec le sieur Seraphin Angeli et à l'ouest avec le sieur François Anziani évalué quarante cinq francs ci . . . . . 45 » } 160 »

Makis à *Conca* ou soit *Lanconi*, de la contenance de douze ares et trente sept centiares environ, aboutissant au sud avec le sieur Hyacinthe Graziani et au nord le susdit Seraphin Angeli, évalué quarante cinq francs ci . . . 45 »

Total de ce lot cent soixante francs.

8e Lot: Makis à *Vallicelle*, de la contenance de vingt neuf ares et soixante-dix centiares environ, tenant à l'ouest avec les hoirs Angeli, au sud au chemin public évalué soixante quinze fr. ci 75 »

Terrain châtaigniers et makis à *Pinzi*, de la contenance de quatorze ares et quatre vingt cinq centiares environ tenant au sud les hoirs Casanova, a l'est et au nord avec M. le conseiller Stefanini, évalué soixante dix francs ci. . 70 » } 185 »

Autre makis a *Pinzi*, de la contenance de sept ares et quarante deux centiares environ tenant au nord à la dame Marie Antoinette Rossi, au sud avec les hoirs Casanova, évalué quarante fr. ci. 40 »

Total de ce lot cent quatre-vingt cinq fr.

9e Lot: Makis à *Ceppa Cinta*, de la contenance de neuf ares et quatre vingt dix centiares environ, aboutissant au nord au chemin vicinal, à l'est au sieur Ange Tomasi, évalué trente six fr. 36 »

Autre makis au dit lieu, de la contenance de deux ares et quarante sept centiares environ, tenant au sud aux hoirs Angeli, à l'est et au nord au ravin, évalué quinze francs ci . . . . . 15 » } 51 »

Total de ce lot cinquante un francs.

Total général de la valeur des dits immeubles s'élevant à la somme de deux mille cent trente quatre francs ci . . . 2134 »

La vente des dits biens sera faite à corps et non à mesure et les adjudicataires n'auront aucune action pour le défaut de contenance indiquée par chaque lot.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de St-Martino de Lota, exceptés celui du premier lot qui est situé dans la commune de Ville, et ceux du quatrième et cinquième lots qui sont situés dans la commune de Ste-Marie de Lota.

Le prix de la vente sera payé comptant, et les surenchères ne pourront être moindres de deux francs, outre les charges de l'enchère.

Bastia le 30 Avril 1842.

L'Avoué de la poursuivante, PIGNONI.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 23 au 29 Avril 1842.

ARRIVÉES.

Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Macinaggio. gondole Maria Letizia, c. Franceschi, vin.
Macinaggio. gondole Conception, c. Damiani, v.
Cagnano. gondole St-Jean, c. Agostini, vin.
Livourne. mistick Assomption, c. Thiers, div.
St-Pellegrino. goëlette Constance, c. Rogliano, châtaignes.
St Pellegrino. bœuf Jésus-Marie, c. Bausa, bois.
St-Pellegrino. gondole St-Érasme, c. Dominici, b.
Toulon. brick-goëlette Ville de Bastia, c. Zuani, poudre et diverses.
St-Pellegrino. brick-goëlette Conception, c. Moneglia, bois de construction.
Marseille. tart. Joseph-Auguste, c. Gairoard, l.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Portovecchio. brick-goëlette St-Antoine, c. Guasco, bois.
Marseille. bombarde Jeune Octavie, c. Charitas, diverses.
Toulon. Sloop St-Charles, c. Cerroni, plâtre.
Propriano. gondole Vierge des Carmes, c. Semidei, blé.
Toulon. bat. à vap. Golo, c. Valzi, dépêches.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Propriano. mistick St-Vincent Ferreri, c. Battestini, blé.
Pronete. gondole Annonciation, c. Dominici, v.

DÉPARTS.

Marseille brick-goëlette Assomption, c. Guaitella, huile.
Marseille. goëlette St-Joseph, c. Micolin, divers.
Marseille. brick Jeune Eugène, c. Sauba, lest.
Marseille. brick-goëlette St-Antoine, c. Guasco, bois et diverses.
Macinaggio. gondole St-Clément, c. Damiani, l.
Pronete. gondole Lavasina, c. Guasco, lest.
Livourne. brick Delphin, c. Scherrinig, lest.
Toulon. b. à vap. Golo, c. Valzi, dépêches.
Portoferrajo. gondole St-Fortuné, c. Schiappacasse, lest.
Gênes. bœuf Jésus-Marie, c. Baussa, bois.
Macinaggio. gondole Lavasina, c. Franceschi, l.
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Pronete. gondole St-Pierre, c. Smitter, lest.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, div.
Aleria. gondole St-Joseph, c. Principalle, divers.
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota.
St-Florent. bœuf Assomption, c. Bertocci, div.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

7 MAI 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 19.

...NE A BASTIA
...AU DU JOURNAL
... PARIS
...ondance d'Auguste ... Place de la Bourse
...es annonces pour

PRIX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

Pour un an . . . . . 16 fr.
Pour six mois 8
Pour trois mois 4
Pour le continent 20
Pour l'étranger 24

PRIX D'INSERTION.

Diverses . . . . . 40 cent.
Judiciaires . . . . . 35.

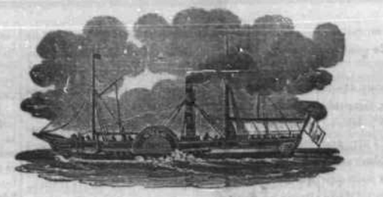

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

DU PORT DE BASTIA.

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Nous avons, dans le temps, appuyé de tous nos vœux, une pétition présentée au conseil municipal de Bastia, au sujet du port de notre ville. Cette pétition obtint l'accueil qu'elle méritait et le conseil, dans sa séance du 6 février dernier, a pleinement adhéré au désir qui était formulé dans cette pétition remarquable. Bastia a donc fait tout ce qui était en elle pour obtenir du gouvernement un appui, qui lui est si nécessaire et qui, si, comme nous l'espérons, il est accueilli comme il doit l'être par le gouvernement, contribuera si puissamment à la prospérité de la Corse, et rendra encore, dans des circonstances données et qu'il est facile de prévoir, des services signalés à la marine française en général. Cet appui, que nous sollicitons aujourd'hui, ne saurait lui manquer. Le gouvernement et les chambres, si bienveillants vis-à-vis la Corse, et qui viennent de le prouver tout récemment encore par un nouveau vote, ne voudront point laisser imparfaite l'œuvre de réparation, si noblement commencée envers la Corse. Un port marchand pour la Corse est un corollaire obligé des routes qu'on y établit en ce moment. Ce n'est pas tout que de créer à la Corse des voies de communication, que de lui ouvrir des routes, qui feront circuler, sur tous les points à la fois, les produits de son agriculture et de son industrie, il lui faut encore, dans l'intérêt même des sacrifices qu'on fait pour elle, lui ouvrir des débouchés à l'extérieur, attirer le commerce du dehors, activer ses propres relations avec le continent et compléter ainsi, même dans l'intérêt du trésor et de la mère-patrie, dirions nous, cette activité nouvelle qui serait incomplète si elle était condamnée à agir sans cela sur elle même.

C'est sans doute un avantage immense pour un pays que d'avoir des routes, mais cet avantage n'est véritablement réel et complet qu'autant que les routes n'aboutissent pas à une impasse. Ces routes ne produiront tous leurs avantages qu'autant qu'elles se réuniront au continent. Il faut lier la Corse à la France par tous les points à la fois, aussi bien par les intérêts moraux, politiques que matériels et cette union complète, qui confondra de plus en plus les deux populations, qui s'entendent si bien et dont les destinées sont si irrévocablement confondues, n'aura lieu qu'autant que la Corse offrira à la navigation extérieure un asyle sûr et commode, qui permettra aux relations commerciales de se multiplier en devenant de plus en plus assurées. On a dit, avec raison, que les fleuves sont des routes qui marchent; la mer elle-même est aussi une route vaste, immense, toujours ouverte et qui peut sans cesse être sillonnée par les navires: la portion de mer qui existe entre la Corse et la France, doit plutôt unir que séparer ces deux parties du royaume, mais elle ne remplira vraiment cette destinée providentielle qu'autant qu'aux deux points extrêmes se trouveront des ports offrant aux navires un asyle assuré. De toutes parts sur le continent français, de vastes travaux s'exécutent ou sont projetés, pour rendre plus commodes et plus prompts les moyens de rapports, de fusion entre les parties les plus éloignées de la France: ici ce sont des chemins de fer, là des canaux. La Corse peut et doit être comprise dans ce vaste programme. C'est un port qui fera pour elle et dans son intérêt et dans l'intérêt de la France, ce que les canaux et les chemins de fer feront pour tous les départements entre eux: par la mer nous avons mieux qu'un canal, mieux qu'une rivière; par la vapeur, qui, aujourd'hui, permet de ne plus compter avec les caprices des vents, et, jusqu'à un certain point, de se jouer des tempêtes, nous avons presque les avantages des chemins de fer; mais tout cela est réduit presque à zéro, par le manque d'un port. Le moment n'est-il pas venu de tirer partie des ressources que la nature nous a données et de centupler la vie agricole, industrielle, commerciale de la Corse, développement et progrès qui tourneront infailliblement au profit du trésor lui même qui verra ainsi ses premiers sacrifices bientôt compensés et par l'excédant des recettes qu'il devra à l'augmentation des produits des droits qui atteignent la propriété, le commerce et l'industrie, et par la métamorphose qu'il operera dans un pays encore nouveau, mais qui a pour lui un si bel et si immanquable avenir.

C'est ce qu'a parfaitement compris le conseil municipal et, par sa décision de février, il a prouvé au gouvernement combien urgents étaient les besoins de Bastia, de la Corse; combien avantageux serait l'entreprise d'un travail aussi nécessaire que celui d'un port à Bastia. Il a compris et prouvé tout cela, et de la façon la plus incontestable, en formulant ses réclamations légitimes par la demande d'un impôt lourd, il est vrai, au premier abord, mais qui ne constate que mieux l'étendue des besoins par l'étendue du sacrifice proposé. En agissant ainsi, Bastia a montré que nous étions au niveau de l'esprit public du continent et qu'en sollicitant de nouveaux sacrifices en notre faveur, nous commencions par nous en imposer à nous mêmes d'assez significatifs et d'assez considérables pour déterminer un concours efficace de la part du gouvernement.

Quand on songe aux faibles ressources de Bastia; quand on songe aux grands travaux qu'elle a encore à entreprendre, et qu'elle saura, nous l'espérons, avec de l'énergie, de la résolution, de la persévérance mener à bonne fin, et qu'on voit les nouvelles charges qu'elle s'impose sans murmurer, sans se plaindre, il faut bien reconnaître que nous sommes entrés dans une excellente voie et que ce dévouement intelligent, en même temps qu'il est d'un bon augure pour l'avenir et qu'il amoindrit quelque peu les plaintes légitimes,

dont nous parlions samedi dernier, ne saurait rester sans être compris et secondé par le gouvernement et par les chambres.

Le travail de la commission que nous avons sous les yeux, travail qui a été livré à l'impression, pour obtenir une large publicité, prouve d'une façon trop claire la nécessité et l'urgence d'un port à Bastia; nous avons nous même assez souvent insisté sur cette grave question pour que nous ne pensions point qu'il soit besoin ici de se livrer à des redites sur un fait qui est de la dernière évidence pour tout le monde; cependant cette nécessité, cette urgence n'ont point jusqu'ici parlé tout le langage énergique qu'elles portent avec elles, par différentes raisons, qu'il est inutile d'examiner en ce moment, mais quand elles se présenteront au gouvernement sous la protection du nouveau vote du conseil municipal; quand cette nouvelle pétition se présentera avec son apostille de 500,000 fr. comme part du concours d'une ville qui a si peu de ressources et qui s'impose de si rudes charges, il n'est pas possible qu'elle ne soit pas prise en sérieuse considération: si nous demandons beaucoup, autant dans l'intêret de la mère-patrie que dans le notre, nous offrons beaucoup aussi: ce concours sera apprecié comme il doit l'être.

Nous avons donc, pour notre part, bon espoir. M. le directeur général des ponts et chaussées, qui est animé de si bonnes dispositions vis-à-vis de nous, ne voudra point laisser son œuvre imparfaite. Des routes l'on nous en a données, mais ces routes s'arrêtent avec les côtes de notre île; la navigation actuelle, faute d'un abri sûr, ne peut se développer, s'étendre et jeter, comme un pont, perpétuellement facile, entre la Corse et le reste de la France. Un port sera comme l'anneau indestructible qui scellera d'une façon permanente la chaîne qui nous rattachera à la France et qui soudera le dernier cap de la Corse au premier cap du continent français: autrement, il y a encore, entre la France et nous, comme un abîme incessamment mobile qu'on ne comble qu'à de rares périodes, avec une marine numériquement faible, et qui se rouvre sans cesse, ne pouvant être continuellement sillonné par notre marine, que le défaut d'espace étouffe à sa naissance, par la marine française ou étrangère qui n'ose s'exposer à des dangers assurés dans notre misérable crique, où elle ne serait pas même toujours certaine de trouver une place, si petite fut-elle d'ailleurs.

Les routes de la Corse n'auront toute leur portée qu'autant qu'elles aboutiront au continent et aujourd'hui, faute de port, elles viennent expirer sur la côte et trouvent l'abîme devant elles; le commerce de la Corse avec la France et de la France avec la Corse ne peut se multiplier, car les moyens de transport sont insuffisants, incomplets et ne peuvent sortir de ce terrible provisoire, l'espace, la surêté manquant également: en cas de guerre, Bastia, position si importante au point de vue militaire, ne serait d'aucune utilité pour une flotte française et l'on pourrait éprouver alors d'amers regrets, d'avoir négligé si imprudemment un si grand avantage; au point de vue commercial, Bastia pourrait devenir pour la France comme un vaste entrepôt, faisant face à Livourne et à Gênes et pouvant concourir avec ces deux villes, qui doivent leur prospérité à leurs ports francs; Bastia pourrait devenir comme une hôtellerie toujours ouverte aux bâtiments de guerre et de commerce français et sa douane relirerait, en peu d'années, les sommes que le trésor avaucerait: certes voilà de graves considérations que le rapport de la commission met très convenablement en saillie. Elles sont déjà par elles mêmes d'une évidence palpable. Le conseil y ajoute encore un demi million, et nous le répétons, c'est là un sacrifice énorme pour Bastia, mais qu'elle supportera avec joie, et qu'elle a provoqué elle-même avec empressement: comment, dèslors, en présence de ces puissantes recommandations, avoir quelques craintes sur les dispositions du gouvernement et des chambres. Nous avons fait tout ce qui était en nous pour sortir du terrible provisoire où nous sommes placés depuis si long-temps. *Aide toi et le Ciel t'aidera* dit le vieux proverbe. Nous avons accompli la première partie du conseil, l'espérance, qu'il nous donne, ne saurait faire défaut. Mais à une conditions, c'est que nous continuerons à agir, à reclamer, à plaider notre cause. La députation a accueilli avec empressement la demande du conseil elle l'a appuyée; elle l'appuiera encore. L'autorité administrative du département est aussi bien disposée. Nous sommes donc en bonne voie; nous avons pris la bonne route et il faudra bien qu'en fin nous arrivions au but.

La session trimestrielle du conseil municipal a commencé lundi dernier 2 mai. Cependant pendant les trois premiers jours il a été impossible de s'occuper d'aucune affaire, le nombre des membres présents n'étant pas suffisant. C'est là une chose fâcheuse. Les affaires de la ville ne se font pas, ou restent en souffrance et cependant il est des questions assez importantes qui attendent une solution. Les membres du conseil, qui prennent au sérieux leurs devoirs et qui, en sollicitant ou acceptant les suffrages de leurs concitoyens, ont entendu être investis d'un mandat sérieux, sont ainsi punis, avec la commune elle-même, de la négligence blamable qu'apportent les retardataires. Comment ne comprend on pas qu'on manque ainsi aux engagements qu'on a librement acceptés et qu'on devrait être d'autant plus empressé de remplir qu'on est peut-être allé au devant d'eux? N'est-ce donc pas trahir la confiance qu'on a sollicitée et mettre, par sa faute, en souffrance les intérêts de la ville, qu'on avait cependant promis de defendre avec zèle et activité? Dans beaucoup de villes du continent il est d'usage de publier, dans les journaux de la localité, les noms des membres du conseil municipal, qui manquent aux séances, sans motif légitime et nous pensons qu'on ferait bien d'agir ici de la même manière. Cette publicité toute raisonnable, stimulerait sans doute les indifférents, et, pour le moins, elle ferait connaître aux électeurs ceux de leurs mandataires qui ne prennent point au sérieux les devoirs qu'ils ontaccepté.

La question de l'établissement d'un hôpital de justice à Bastia est posement d'une grande la plus haute importance pour la ville, mais été perdue de vue. Cette affaire et les et par le conseil. L'on sait l'autorité deux bordonnée au projet d'échange entre génie militaire de l'aile nord du couvent sionnaires contre l'église St-Charles et autre propriétés. L'on voit que le projet se rattache ainsi jusqu'à un certain point, à l'ouverture du collége royal. M. le Préfet a expédié dernièrement à Paris toutes les pièces relatives à ce projet d'échange, avec prière instante près du ministre de l'intérieur de donner cours à ce projet et de demander aux chambres un vote qui sanctionnerait l'échange proposé. La députation était toute disposée à appuyer activement les démarches de l'autorité administrative: le ministre de l'intérieur, lui-même, qui a accueilli, en principe, le projet de construire un palais de justice à Bastia, quand le moment de le faire sera venu, s'empressera, nous n'en doutons pas, de faciliter une transaction, depuis si long-temps pendante et qu'il importe à la ville de voir promptement terminée: avec un peu d'activité, il serait encore possible que le projet de loi fut présenté à cette session et si la chose, comme nous le croyons, est faisable, nous ne doutons point de la bonne volonté de M. le ministre.

Dans sa séance d'hier, vendredi, le conseil municipal a donné à M. le maire les pleins pouvoirs nécessaires pour l'acquisition d'un terrein destiné à servir de nouveau cimetière à la ville. L'emplacement auquel on s'est arrêté est situé aux Torrette, à l'embranchement de la route d'Ajaccio et de St-Florent. La dépense d'achat est évaluée à cinq ou six mille francs; resteraient les dépenses d'appropriment du local, du mur de clôture, etc. Mais ces dépenses pourront être couvertes par les concessions de tombes qu'on fera, sans aucun doute, aux particuliers qui désireront obtenir pour leurs familles un lieu où leurs dépouilles mortelles puissent trouver un asyle et un repos sacrés.

La discussion du projet de loi sur les chemins de fer a commencé à la chambre des députés dans la séance du 25 avril. Deux jours ont été consacrés à la discussion générale. La chambre, après trois séances de discussion très animée, a adopté les premiers paragraphes de l'article premier. Ces paragraphes sont ainsi conçus: il sera exécuté un système de chemin de fer se dirigeant 1° de Paris: sur la frontière de Belgique par Lille et Valenciennes; sur l'Angleterre, par un point du littoral de la Manche, qui sera ultérieurement déterminé; sur la frontière de l'Allemagne par Nancy et Strasbourg; sur la Mediterranée par Lyon, Marseille et Cette.

La chambre des Pairs a voté plusieurs projets de loi d'intêret local.

La célébration de la fête du roi à Bastia a été contrariée cette année par le mauvais temps. Cependant toutes les parties du programme ont été fidèlement remplies: à la messe, célébrée à St-Jean, assistaient les autorités civiles et militaires. Après cet office les troupes de la garnison se sont réunies sur la place St-Nicolas et se sont livrées à l'exercice à feu. Avant qu'il ne commençat, deux voltigeurs corses, récemment nommés chevaliers de la légion d'honneur, ont reçu,

[illegible] indiquée par

[illegible]val Berthier, commandant, SAM[illegible]ion militaire, les croix qui [illegible]ur le boni-tre de la guerre: Valentini, de la quatrième ON S[illegible] vuligueur à la seconde. [illegible]auvais temps, les promeAU B[illegible]minations ont été surseoir des Missionnaires qui [illegible]habillantes que celles de l'au[illegible] surtout la curiosité publique.

[illegible]ue des plaintes sur la vente du pain et de [illegible]de continuent à se faire chaque jour, nous croyons devoir user dun moyen qu'on emploie partout, pour tâcher de combattre, par la publicité qui s'y attachera, les déplorables habitudes contre lesquelles des réclamations si légitimes s'élèvent si souvent. Nous publions aujourd'hui la liste des condamnations qui ont été prononcées par le tribunal de simple police depuis le 16 février jusqu'au 26 avril dernier, liste qu'on a bien voulu nous communiquer.

Boulangers condamnés pour avoir vendu du pain au-dessus de la taxe: Chanteur (Jean-Baptiste) à 11 fr: du pain n'ayant pas le poids à 2 fr.-Meria (Marie), Berti (Emilie), Manfredi (Marie), Lusinchi (Anne-Marie), Meria (Marie), Zanuardi (Marie); à 1 fr. Caferrata (Ange-Marie), Ersa (Marie-Augustine); à 3 fr. Marcaggi (Marie), Guerini (Marie-Lucie); à 4 fr. Vesclii (Catherine), Eynaud (Jean), Salicetti (Pierre), Rossi (Antoinette-Marie), Orsini (Pierre); à 5 fr. Carli (Marie), Martini (Ange-Marie), Designori (Hélène); à 11 fr. Cesari (Dominique), Bughigiani (Ange-Marie), Liparelli (Joseph).

Bouchers condamnés pour avoir vendu au-dessus de la taxe: Andreucci (Dominique) à 15 fr.; Colombo (Etienne) à 15 fr.; Balbi (Leandre) à 15 fr. et cinq jours de prison; Olivieri (Jean) à 15 fr. et cinq jours de prison; Orsini (Dominique-Marie) à 3 fr.; Poggi (Joseph) à 11 fr. Delcorso (Marie-Anne) à 11 fr.; Poggi (Joseph) à 15 fr.; Balbi (Louis) à 15 fr.; pour avoir vendu de la viande qui n'avait pas le poids, Sisco (François), à 6 fr.

Toutes ces condamnations emportent avec elles le payement des frais.

Les pluies, qui ont eu lieu au commencement de cette semaine, et qui ont duré pendant près de soixante heures consécutives, ont causé de grands dégâts. De tous les côtés il y a eu des éboulements plus ou moins considérables, des murs renversés; un pont, entre Bivinco et le Golo, a été emporté par les pluies et probablement que, plus tard, nous aurons plus d'un sinistre encore à signaler.

— M. Humann, ministre des finances, est mort subitement lundi 25 avril à midi moins un quart, de la rupture d'un anévrisme. Des secours lui ont été vainement prodigués; la mort avait été instantanée, car peu de minutes s'étaient écoulées entre la sortie de M. de Germiny et l'entrée de M. Nouton, chef du cabinet, qui trouva M. Humann le corps renversé sur un des bras de son fauteuil. M. Humann était âgé de 63 ans.

M. Humann, ministre des finances, est mort aujourd'hui vers midi, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le roi perd en lui un serviteur dévoué, la France un de ses meilleurs citoyens. Appelé, à diverses époques, à la gestion de nos finances, M. Humann sut triompher de circonstances difficiles et graves. Son nom seul était une garantie pour le crédit public. Le pays avait confiance dans son intégrité, dans ses lumières, dans la sagesse et la fermeté de ses principes, et cette confiance fut toujours hautement justifiée.

M. Humann travaillait dans son cabinet, lorsque la mort l'a frappé si soudainement; jusqu'à son dernier instant, il a servi le roi et le pays.

(*Messager*).

— Une ordonnance royale, à la date du 26 avril, nomme M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, en remplacement de M. Humann, décédé.

Par ordonnance royale du 15 avril 1842, les sous-officiers élèves d'administration, ci-dessous désignés, ont été nommés adjudants en second.

MM. Stefanopoli (Constantin), employé à l'hôpital de Metz.

Seculi (Vincent-Louis), employé aux stabulances de l'Algérie.

De Pereiti (César-Antoine-Henri), employé aux ambulances d'Algérie.

Bartoli (Léopold-Sébastien), employé aux ambulances de l'Algérie.

M. Renucci (Jean-Dominique), chirurgien-major en réforme, a été nommé chirurgien-major de 2e classe, à l'activité.

— Le 4e léger a ordre de partir de Saint-Denis pour se rendre à Sainte Brieuc, Quimper et Saint-Malo, où il arrivera les 13, 16 et 20 mai.

Le 14e léger a ordre de se rendre d'Arras à Thionville, où il arrivera le 27 avril et 12 mai.

Le 55e de ligne se rendra de Caen et le Havre à Dunkerque, où il arrivera les 2, 8 et 12 mai.

Le 3e bataillon et le dépôt du 35e de ligne se rendront d'Orléans à St-Denis dans les premiers jours de mai.

(*Moniteur de l'armée*).

— Madame la duchesse de Nemours est accouchée le 28 avril au palais de Neuilly, d'un prince qui portera le titre de comte d'Eu.

— On disait, il y a peu de jours, que les quatre vaisseaux qui restent à Toulon, *le Friedland*, *le Jemmapes*, *le Généreux* et *la Ville de Marseille*, avaient reçu ordre de partir, et qu'on les supposait envoyés sur les côtes du Maroc. Les journaux de Toulon avaient confirmé cette nouvelle. On apprend aujourd'hui par le *Toulonnais* que cette nouvelle était inexacte. L'ordre de départ ne concernait que les vaisseaux mouillés en rade de Toulon sous les ordres de M. Hugon; ils avaient reçu en outre l'ordre de compléter trois mois de vivres, mais une dépêche télégraphique plus récente a fait suspendre ces deux mesures. Nos vaisseaux ne sortiront donc pas du port de Toulon.

ALGÉRIE. — L'escorte de la correspondance allant de Bouffarick à Blidah, composée de vingt-deux hommes, a été attaquée à l'improviste par deux à trois cents Arabes. Le maréchal-des-logis, qui la commandait, a été sommé en très-bon français de se rendre, et il a répondu en tuant celui qui l'avait interpelé; mais l'ennemi est alors tombé sur nos vingt-deux hommes, et quand les secours de la garnison de Bouffarick, qui avait entendu les coups de fusil, sont arrivés, il ne restait plus que cinq de nos hommes debout. Les Arabes ont pris aussitôt la fuite, et il a été impossible de les atteindre.

Le maréchal-des-logis, chef de l'escorte, frappé un des premiers, a encouragé nos braves soldats en leur disant: « Mes amis, nous ne sommes pas en nombre, mais défendons-nous jusqu'à la mort ».

Parmi les cinq hommes, restés debout, se trouve un chirurgien-sous-aide qui a été amputé d'une jambe.

— Le *Moniteur* du 29 avril contient des rapports très-étendus sur les dernières opérations dont l'Algérie a été le théâtre. Les événements qui y sont rapportés sont tous connus, et remontent jusqu'au 1er février. Toute la campagne de sept semaines du général Lamoricière est relatée, ainsi que les opérations du général d'Arbouville qui commande à Mostaganem, et qui a du plusieurs fois coopérer aux mouvements de la division de Mascara.

Le général Lamoricière a soumis les quatre cinquièmes de la tribu puissante, fanatique et obstinément hostile des Hachems; et tout en conduisant cette guerre difficile, il a résolu le problème de faire vivre ses troupes en très grande partie sur le pays.

Le général d'Arbouville a reçu la soumission de toutes les tribus qui habitent le pays compris entre la rive droite de la Mina et le Chéliff, depuis l'embouchure de la Gedlaia jusqu'à la mer. Il ne reste plus à soumettre pour arriver jusqu'à Tekedempt que les deux tiers de la grande tribu des Flittas, et les principaux chefs ont déjà fait des ouvertures.

Un rapport du général Bedeau annonce que, le 8, la cavalerie d'Abd-el-Kader avait passé la Tafna. Le général se porta à sa rencontre, et un engagement eut lieu sur la rive entre les deux cavaleries. L'ennemi, engagé d'abord avec les cavaliers de Mohamed-ben-Abdalla, prit la fuite, en voyant arriver la charge de 80 chasseurs du 2e régiment. La poursuite eut lieu jusqu'à la rivière. Au nombre des hommes tués se trouvent deux chefs influents de la montagne kabile. Le chériff Sidi-Hamza, blessé à la tête et à la main, a été pris par les Ghossel. Cet homme est, dit-on, le bras droit d'Abd-el-Kader. On le traite avec distinction, et il paraît fort surpris de la manière dont on agit à son égard. Sa physionomie et sa conversation annoncent un homme supérieur. Il écrit, dit le général Bedeau, à tous ses amis, pour leur apprendre comment il est traité et les engager à se retirer immédiatement du camp d'Ab-del-Kader, parce qu'ils ont été trompés. Il a écrit également à Ben-Chaoui et à Béchir-Ben-Mesaoud, chef des Beni-Snussen.

Le frère de Sidi-Hamza, arrivé à Tlemcen le 14 avril au matin, et venant du camp de l'émir, a annoncé que l'émir, depuis sa déroute, avait perdu une grande partie de ses fantassins.

M. Eynard a trouvé tout le monde très satisfait de la situation des choses dans la province d'Oran.

Nouvelles Diverses.

— Les obsèques de M. Humann ont eu lieu le 30 à Paris à l'église de la Madeleine. Le cortège était immense; il était composé des ministres, des membres des deux chambres, du conseil d'état, des maréchaux, des amiraux, des membres du corps diplomatique, des cours et tribunaux, etc. Le soir, les dépouilles mortelles de M. Humann ont dû être enlevées pour être transportées dans le tombeau de sa famille en Alsace.

— M. le général Heymès, aide-de-camp du roi, vient de mourir.

— La mort des maréchaux Moncey et Clausel réduit à sept le nombre de ces grands dignitaires de l'armée, savoir: Soult, âgé le 72 ans; Oudinot, 74 ans; Molitor, 71 ans; Gérard, 70 ans; Grouchy, 66 ans; Valée, 69 ans; Sébastiani, 68 ans. — Ces divers chiffres réunis donnent un total de 500 ans, et une moyenne, pour chaque maréchal, de 71 ans.

— On dit qu'en parlant des militaires distingués que la mort vient de frapper coup-sur-coup, le maréchal Soult se serait écrié: « Il paraît qu'on bat le rappel là-haut ». Le mot est heureux et digne d'un vieux soldat.

— Le gouvernement fera partir très incessamment de Rochefort, pour les Antilles, la frégate

à vapeur *le Gomer*, premier paquebot de la ligne transatlantique française qui va être établie en concurrence avec celle de la compagnie anglaise. Trois commissaires, sous la direction de l'un d'eux, M. Saladin inspecteur des finances, s'embarquent à bord de ce bâtiment, pour aller organiser le service sur tous les points de l'archipel des grandes et petites Antilles et de la Côte-Ferme espagnole, où devront toucher les paquebots de la France.

Les commissaires iront d'abord à Fort-Royal (Martinique), qui est désigné à l'avance pour port d'arrivée générale. On espère qu'au retour du *Gomer*, les autres vapeurs seront prêts et qu'immédiatement les voyages transatlantiques auront lieu avec régularité et sans interruption.

(*Temps*).

— Nous avons parlé de l'arrestation d'une balancelle napolitaine, partie de Civitavecchia, par un bateau garde-côte romain. Cette balancelle avait à bord des colis français. Le cardinal Lambruschini vient de transmettre au ministère des finances l'ordre de restituer sans retard aux négociants français les colis à eux appartenants. Quant aux autres graves questions que soulève la prise de la balancelle en cours de voyage, et sortant d'un port libre, elles ne sont pas encore résolues.

— Des souscriptions pour l'achèvement de la célèbre cathédrale de Cologne ont été ouvertes dans toutes les principales villes d'Allemagne. Celle de Berlin se monte déjà à 11,355 thalers (environ 41,000 francs), et ce qu'il y a de remarquable en cela, c'est que plus du quart de cette somme a été donnée par des Israélites.

— Une compagnie financière a, dit-on, l'intention d'entreprendre les travaux d'endiguement du Rhône depuis Genève jusqu'à Marseille. Il est vivement à désirer que ce projet reçoive tous les encouragements possibles; l'on sait de quelle importance son exécution peut être pour la ville de Lyon. M. l'ingénieur en chef est chargé de s'entendre avec les délégués de cette compagnie pour hâter les travaux.

— Voici un nouvel exemple du danger des inhumations précipitées. Le fait suivant a eu lieu à Fauville, (Seine inférieure). Ces jours derniers, au moment où l'on plaçait dans le cercueil le corps du Sr Cressent, celui-ci fit brusquement un saut; il n'était pas mort. Deux jours après, cependant, il mourut véritablement.

— *The New Zeland Journal* du 2 avril donne les détails d'un banquet qui a eu lieu sur les bords du golfe de Tasman, pour célébrer le premier débarquement des Européens dans la Nouvelle-Zélande. Parmi les convives se trouvaient des Français, des Anglais, des indigènes. Au-dessus du fauteuil du président, flottaient, à côté du pavillon anglais, les trois couleurs de la France. Il y a eu, comme d'usage, des toasts, des *speeches*.

— Nous empruntons à un journal d'Anvers, le *Précurseur*, qui s'occupe avec soin des affaires maritimes, le relevé suivant des désastres survenus pendant les quatorze mois qui ont précédé le 31 décembre 1841 :

68 trois-mâts, 47 barques, 130 bricks, 246 goëlettes, 21 sloops, 5 bateaux à vapeur. — Total, 557.

Le nombre des morts, naufragés, par suite de ces désastres, s'élève à 650.

En outre de cette liste de sinistres, il y a 28 navires dont le sort reste complètement inconnu, et qui probablement ont péri corps et biens.

La plus grande partie de ces sinistres a eu pour théâtre les côtes des États-Unis.

ORIENT. — Les nouvelles de Constantinople, arrivées par la voie d'Augsbourg, portent qu'un nouveau changement ministériel se prépare en faveur de Chosrew-Pacha et de Nouri-Effendi, qui sont appuyés, dit-on, par la Sultane Validé et les deux sœurs du Sultan.

— Nous sommes fâchés d'apprendre, dit un journal anglais, que les ouvriers en dentelles les plus habiles et les plus expérimentés partent journellement pour la France, où le commerce des dentelles est en ce moment très-florissant. L'émigration aux États-Unis est aussi fort considérable.

— Le pont de Saran, sur la route de Bourg à Pont-d'Ain, s'est écroulé dans la nuit du 16 au 17 d'avril. Ce pont en pierre, à deux arches, avait été construit en 1784. Sa chute paraît être l'effet des inondations de 1840 et de 1841, qui ont enlevé le radier et affouillé la pile. Elle seule a été emportée; les culées sont encore debout.

La chute du pont paraissait imminente depuis quelque temps, et on avait déjà commencé à battre des pieux pour la construction d'un pont provisoire; mais ce pont ne pourra guère être achevé avant la fin du mois.

Ouverture des caisses de Gustave III. — La curiosité publique était vivement éveillée sur le contenu des caisses commises solennellement à la garde du grand-maître de l'université d'Upsal par Gustave III, pour n'être ouvertes que cinquante ans après sa mort. L'ouverture a eu lieu le 29 mars dernier. Dans la plus grande des caisses, on a trouvé un sac cacheté qui remontait à l'époque du voyage du roi en Italie, en 1783, et portait cette inscription : « Tous les paquets qui » seront marqués d'une croix ou désignés par le » nom de franc-maçonnerie ne pourront être ou» verts que par le roi régnant de ma dynastie ». Ils devront donc rester clos quant à présent. On a trouvé en outre des papiers de correspondances, de voyage de différentes dates, un plan pour la défense du pays et des manuscrits qui pourront fournir des matériaux de mémoires de la cour de Suède, mais qui ne paraissent pas offrir un grand intérêt historique.

La petite caisse contenait des lettres, dépêches et autres papiers, plus le plan de l'opéra de *Gustave Wasa*, fait par le roi, avec le prologue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

D'un cheval saisi à la requête du sieur Olivieri maître tailleur domicilié à Bastia sur un débiteur forain. Cette vente aura lieu, le 14 du courant à deux heures de relevée sur la place publique du marché de cette ville. Le prix sera payé comptant.

Bastia ce 6 mai 1842.

BARTOLI, *huissier*.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, le dix du mois de mai courant, mil huit cent quarante deux, à onze heures du matin sur la place du Vieux Marché de cette ville, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets saisis par procès verbal de moi, huissier soussigné, en date du vingt-sept avril dernier, dûment enregistré, les quels meubles et effets consistent en un matelas, coussins, une malle, couvertures de laine,

[illegible] une robe en soie, linge etc. [illegible] situés dans la commune de [illegible] exceptés celui du [illegible] cinquième lots [illegible] de Ste-Marie de [illegible] et d'un [illegible] et les [illegible] deux [illegible] de la succession bénéficiaire de feu sieur [illegible] (Charles Felix) en son vivant propriétaire domicilié à Bastia.

Cette vente aura lieu mercredi prochain 13 du courant à dix heures du matin dans un magasin appartenant à M. l'avocat Benigni, rue Napoléon de cette ville. Le prix sera payé comptant.

Bastia le 6 mai 1842.

BARTOLI, *huissier*.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 29 Avril au 6 mai 1842.

ARRIVÉES.

Cagnano. gondole St-Joseph, c. Preziosi, vin.
Portovecchio. mistick Antoinette, cap. Laporta, bois de construction.
Pronete. gondole Lavasina, c. Guasco, vin.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, vin.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Propriano. leuht Conception, c. Mattei, blé.
Gênes. Navicello Mistérieux, c. Fiore, divers.
Centuri. gondole Sr-Erasme, c. Luciani, ardoises.
Calzarello. tartane Ve-des-Carmes, c. Rebora, lest.
Calvi et île-Rousse. gondole Assomption, cap. Guaitella, div.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Toulon. bat. à vap. Golo, c. Valzi, depêches.
Portovecchio. bœuf St-Antoine, c. Valerj bois.
Portovecchio. goëlette Conception, c. Ersa bois.

DÉPARTS.

Marseille. brick-goëlette St-Antoine, c. Guasco, l[illegible]
Marseille. br.-goëlette Conception, c. Moneglia d[illegible]
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota. pass.
Cagnano. gondole Vierge des Carmes, c. Bonelli.
Toulon. bat. à vap. Golo, c. Valzi, dépêches.
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota. pass.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi. pa[illegible]
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota. pass.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi. pa[illegible]

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI 28 MAI 1842. Ce Journal paraît tous les Samedis. NEUVIEME ANNEE, N° 22.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp.e Place de la Bourse N° 3, où l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire Français*.

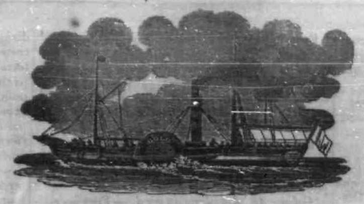

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

Les travaux de la session touchent à leur fin. La chambre des Députés a commencé la discussion du Budget des dépenses. Les budgets des ministères de la justice et des cultes, des affaires étrangères et de l'instruction publique ont été successivement votés. Les questions qui ont donné lieu aux débats les plus animés sont celles relatives au traité relatif au droit de visite, contre lequel la chambre des députés s'est de nouveau élevée. M. Guizot à son tour, a renouvelé la déclaration, qu'il avait déjà faite, de son intention de ne point signer le traité tel qu'il est avant d'avoir obtenu de notables modifications; à l'influence du clergé que quelques membres ont vivement combattu, à l'aide de quelques faits qui ont été rétablis par M. le ministre de la justice et des cultes; à la liberté de l'enseignement qui a fourni à deux ministres l'occasion de protester, de nouveau, de tout l'intérêt que le gouvernement portait à l'université et de sa résolution de ne rien faire qui put affaiblir ou compromettre son existence. Quant à la prescription de la Charte M. Villemain a fait remarquer que cette promesse en contenait deux, l'une d'abord relative à l'organisation de l'instruction publique, l'autre concernant la liberté et que cette dernière devait être précédée par la première et que, dans tous les cas, cette liberté elle-même ne saurait être illimitée et qu'il était toujours de l'intérêt comme du devoir de l'État d'exercer une surveillance rigoureuse et active sur l'enseignement public, quelque forme qu'il prit, quelque latitude qui lui fut donnée.

On nous écrit d'Aix à la date du 22 mai :

« Le 1er bataillon du 20e léger est arrivé dans notre ville le 20. Ce régiment va à Grenoble où il remplacera le 3e de la même arme, qui se rend à Marseille et dont le 2e bataillon s'y trouve déjà.

« Aujourd'hui arrivera le 1er bataillon du 62e de ligne, se rendant à Nîmes et venant de Marseille, il est remplacé par le 49e de la même arme, rentrant de la Corse. C'est le 8e de ligne en garnison à Nîmes qui s'y rend, le 2e bataillon est parti de Nîmes ce matin. »

On nous écrit de Migliacciaro :

« M. le préfet vient de passer au Migliacciaro où il a tenu pour la première fois le conseil de révision; c'est là un acte de sage administration, dont nous lui savons gré, au nom de ce vaste établissement agricole, qui n'est aujourd'hui qu'une ferme et qui sera bientôt une colonie. Le haut fonctionnaire de l'île a voulu solenniser par sa présence une tentative qui intéresse le pays tout entier, comme il aurait consacré la première pierre d'un édifice public; il a compris qu'il y avait là une promesse qui avait besoin d'une sanction, une révolution industrielle qu'il fallait, pour ainsi dire, légitimer devant les méfiances du travail et de l'exploitation indigènes; aussi son rôle, dans cette remarquable circonstance, a été celui de médiateur entre la plaine et la montagne, entre la petite et la grande culture, entre la vieille Corse et la nouvelle. Les habitans du canton de Prunelli, au nombre de 3,000 environ, sont venus assister à cette fête qui n'était rien moins qu'une véritable inauguration du progrès; M. le préfet a visité avec eux les nombreux bâtiments de la ferme, il a examiné dans tous leurs détails et fait fonctionner devant lui les machines et les instruments de l'agriculture moderne : nous avons été témoin de ce spectacle et ce n'est pas sans émotion que nous avons vu la population si caractérisée du Finmorbo recevoir, de la bouche de ce magistrat, sa première leçon de la science du travail.

« C'est surtout en Corse, où la terre est encore vierge, que cette science est appelée à de fécondes applications; chez un peuple qui, pendant plusieurs siècles, n'a eu d'autres lois que ses traditions, d'autres réglements que ses usages, l'introduction des nouvelles méthodes rencontrera sans doute quelque résistance; mais la lutte ne sera pas longue, car si le Finmorbo est le point de l'île où le passé a de plus profondes racines, c'est là aussi que l'expérience du Migliacciaro portera d'abord le plus de fruits, pour les répandre ensuite dans nos montagnes et dans nos ports. D'ailleurs l'intelligence qui préside aux opérations de la Compagnie Corse est à la hauteur de ces obstacles; elle sait qu'on ne change pas la forme d'un pays sans en remuer le fond et que si on veut rallier les intérêts il faut commencer par éveiller les sympathies. C'est dans ce but qu'en présence de M. le préfet dans une plaine magnifique, couverte de spectateurs de tout sexe et de tout âge, un concours a eu lieu entre sept laboureurs du pays. La Compagnie accordait au vainqueur une charrue du plus beau modèle. Un jury, composé des principales autorités du canton, a veillé à ce que les conditions du concours fussent exactement remplies; il a ensuite examiné les sillons et décerné le prix au milieu d'acclamations unanimes. Aussitôt après, comme des maîtres qui enseignent ce qu'il faut faire, trente six bœufs gigantesques, appartenant à la ferme et récemment venus de Toscane ont enfoncé le soc dans la terre avec un ordre et une netteté admirables. La scène avait, en ce moment, quelque chose de solennel, je dirais presque de religieux; le ciel était d'un azur sans tâche; seulement une légère nuée dessinait l'horison : c'était l'Italie. — On eut dit une fête de Cérès.

« Une course de chevaux avait été annoncée pour le même jour; la Compagnie a également donné deux prix à cette occasion et nous ne pouvons qu'applaudir à ce système d'encouragement qui nous promet les plus utiles améliorations. Les chevaux du Fiumorbo passent encore pour être les meilleurs de l'île; malheureusement les races abandonnées à elles mêmes s'épuisent ou s'abatardissent; celle du Fiumorbo est dans ce cas et il serait déplorable de la voir s'éteindre faute de quelques étalons; la création d'un haras est donc une nécessité si on ne veut pas laisser à la Sardaigne un monopole désastreux au moment où les chevaux de taille vont devenir indispensables pour le service de nos grandes routes.

« Un banquet, composé de quarante personnes, a terminé cette journée qui n'aura pas été perdue pour l'avenir de la Corse. La table était dressée dans une vaste grange entièrement tapissée de feuillage; des toasts au succès de la Compagnie, à la prospérité du département et à celle de la France ont été proposé et accueillis avec enthousiasme. M. le préfet a pris à son tour la parole pour s'associer à ces vœux patriotiques; il a achevé son discours en portant la santé du roi qui a été aussitôt couverte d'applaudissements.

« MM. les directeurs de la société Corse et du Migliacciaro ont fait les honneurs avec une grâce parfaite; nous aimons à le leur dire ici et à leur exprimer publiquement toute notre sympathie; nous aimons à leur répéter que, malgré d'immenses difficultés, ils parviendront sans doute à réaliser leur programme, s'ils peuvent compter sur l'appui de l'administration. En attendant remer-

cions-les, au nom du pays, de leur généreuse initiative et du dévouement avec lequel ils poursuivent une entreprise ou, pour mieux dire, une mission aussi importante ».

(*Journal de la Corse*).

L'on nous écrit d'Urtaca :

« J'ai à vous apprendre une nouvelle qui vous causera la plus vive surprise et, qui est si en dehors de ce qui se passe ordinairement dans notre pays, que vous aurez peut-être peine à y croire. C'est la l'impression que nous avons ressentie nous mêmes, mais il a bien fallu, malgré nous, nous rendre à l'évidence. L'on vient donc de découvrir ici l'existence d'une société secrète, réunion de communistes fanatiques qui, composée de quelques misérables sans aveu, avait formé le projet de porter la dévastation dans plusieurs propriétés et de faire périr les principaux habitans de notre commune. Ces infâmes projets ont déjà reçu un commencement d'exécution par la destruction de plusieurs animaux et la devastation de quelques propriétés. La justice a été avertie et déjà les principaux instigateurs de ces crimes sont à peu près connus. Nous espérons que nos magistrats mettront le plus grand empressement à couper le mal à sa source et leur tâche sera d'autant plus facile que de pareils projets ne sauraient exciter que l'indignation publique. Les premières victimes désignées étaient le Maire, son adjoint, le juge de paix et quelques autres principaux propriétaires. »

M. le Lieutenant Colonel Baron de Saligny, qui commandait dernièrement la place de Bastia, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

On nous écrit de Toulon à la date du 25 mai :

« J'apprends à l'instant que l'escadre de l'amiral Hugon a quitté les îles d'Hyères hier, se rendant à ce que l'on assure en Corse, d'autres personnes, qui se disent mieux informées, affirment qu'elle fait route pour Tanger où sa présence est nécessaire. Quoiqu'il en soit, les vaisseaux n'ont que pour une vingtaine de jours de vivres ce qui fait penser qu'ils ne vont pas loin.

» Le brick le *Grenadier*, qui dernièrement est rentré d'Espagne, doit à ce que l'on assure, partir de concert avec la *Belle-Poule*, laquelle partira sous peu pour Cherbourg, où elle ira attendre son A. R. le prince de Joinville ».

— Voici des renseignements fort intéressants sur les progrès et la décadence de la navigation dans les divers pays du monde; ils ont été publiés par ordre du parlement anglais.

Russie. — La part de la navigation étrangère a considérablement augmenté dans les ports de ce pays, soit pour l'importation, soit pour l'exportation. Léger avantage en faveur de l'Angleterre, quant au nombre des navires, avantage plus marqué, quant au personnage.

Suède, Norwège, Danemarck. — Forte augmentation dans le nombre des bâtiments étrangers et dans le tonnage, principalement en Danemarck. En Suède et en Norwège, la navigation anglaise est en décadence. En Danemarck, il y a au contraire amélioration, mais peu considérable. Pour l'année 1840, la proportion est de 79 navires anglais contre 2,232 norwégiens et danois.

Prusse. — Augmentation notable dans le commerce sous pavillon anglais comme sous pavillon prussien.

Hollande. — L'avantage est en faveur de la navigation anglaise qui l'emporte de beaucoup sur le pavillon même du pays.

Belgique. — Augmentation générale dans le mouvement commercial; avantages partagés entre les navires anglais et les navires belges.

France. — Accroissement dans le mouvement commercial : nombre à peu près égal de navires anglais et de navires français; mais quant à l'importance du tonnage avantage très marqué en faveur de l'Angleterre, quoique depuis quelque temps la capacité des bâtiments français ait été augmentée.

Espagne. — Le commerce se fait presque exclusivement sous pavillon Anglais. Il n'y a amélioration en faveur du pavillon national que pour l'exportation.

Colonie de l'Amérique du nord. — Fort accroissement dans le mouvement commercial, lequel s'opère exclusivement sous pavillon anglais.

Pêche de la Baleine. — Diminution sensible dans le nombre des navires anglais employés à cette pêche. En 1841, on n'a compté que 85 bâtimens montés par 3,088 matelots, tandis qu'il y a quelques années, on comptait 322 bâtimens montés par 12,988 hommes.

Erratum Le sens de la première phrase du 4e paragraphe du Discours, prononcé sur la tombe de M. L. Gregori, ayant été altéré par l'omission d'un membre de phrase, nous rétablissons ici cette dernière telle qu'elle devait être, en soulignant le membre omis.

« Devenu l'espoir et l'idole de sa famille, il « trouva la première récompense de ses travaux « dans le bonheur domestique. *Ce bonheur fut « bientôt couronné par l'estime publique* et par la « prédilection de ces hommes d'élite qui firent « cercle autour de lui, cercle dont il était le centre.

Nouvelles Diverses.

— Une ordonnance du roi, en date du 18 avril, porte : Art. 1er Tout concessionnaire de mine devra élire un domicile administratif qu'il fera connaître par une déclaration adressée au préfet du département où la mine est située. Art. 2e En cas de transfert de la propriété de la mine, à quelque titre que ce soit, l'obligation énoncée en l'article précédent est également imposée au nouveau propriétaire.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu, dans son audience du 14 mai, un jugement qui condamne les sieurs Coste et Conil solidairement à 83,000 fr. d'amende, pour réparation du délit de publication du journal *le Temps*, sans avoir pourvu ou fait pourvoir au remplacement du gérant ayant cessé ses fonctions; le sieur Coste a été condamné, en outre, à une amende de 10,000 fr., pour réparation du délit de déclaration fausse et frauduleuse relativement au cautionnement. Le même jugement interdit de plus la publication du journal.

— M. de Las-Cases père, membre de la chambre des députés, auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* et de l'excellent atlas connu sous le nom d'Atlas Lesage, est mort le 15 mai à Passy.

— Les obsèques de M. Dumont-d'Urville, de sa femme et de son fils, ont eu lieu le 16 mai à Saint-Sulpice. On remarquait parmi les assistants un grand nombre de notabilités de l'armée, de la marine, de l'université et des corps scientifiques. Trois chars funèbres suivaient un détachement de gardes municipaux qui ouvrait la marche. Les cordons du troisième, qui portait les restes du contre-amiral, étaient tenus par MM. Villemain, le vice-amiral Labretonnière, Beautemps-Beaupré et de Jussieu. Les élèves du collége Louis-le-Grand, condisciples du jeune Dumont-d'Urville, suivaient le convoi. Après le service, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Mont-Parnasse, et les restes des trois victimes ont été déposés dans le terrain dont la concession à perpétuité a été votée par le conseil municipal de la ville de Paris. M. Dumoulin, ingénieur hydrographe de la dernière expédition de M. d'Urville au pôle Sud, a pris la parole, et retracé les principaux points de la carrière si pleine de l'amiral, et fait ressortir l'importance des travaux exécutés par lui.

— L'évêque de Versailles voulant récompenser la belle conduite du curé de Meudon dans la journée du 8 mai, vient de le nommer chanoine honoraire de sa cathédrale. M. le curé Desprez, malade depuis long-temps, et n'ayant plus de forces pour lui-même, en a cependant trouvé pour consoler les autres sur les lieux mêmes du sinistre.

— Le nommé Dago-eau a comparu, le 9, devant la cour d'assises du Calvados. Il était accusé d'avoir mis le feu, le 1er mars, à la maison centrale de Beaulieu. Dagoreau a tout avoué aux débats, et a prétendu que le motif de son crime était de se faire condamner aux travaux forcés, parce qu'alors il jouirait de l'air et de la lumière, et échapperait à l'isolement. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le 10, a comparu devant la même cour, le *détenu* Maubant, accusé d'avoir mis le feu, le 30 janvier, à la maison centrale de Beaulieu. Il se déclare innocent. Plusieurs témoins ont été entendus, et l'affaire renvoyée au 11.

— On lit dans le *Quimperois* :

« L'opération de la révision vient de commencer dans notre département. Le canton de Plogastel-Saint-Germain, arrondissement de Quimper, était le premier à fournir son contingent. On demandait 35 jeunes soldats, et il a fallu visiter jusqu'à 97 jeunes gens pour arriver à trouver les trente et quelques hommes que le pays appelait, et encore dans ces appelés eux-mêmes, combien qui atteignaient à peine la taille voulue avec la force suffisante pour porter une arme! La masse des jeunes gens ayant concouru au tirage du canton était de 133. Encore quelques trois ou quatre jeunes soldats de plus, et la classe ne pouvait fournir son contingent. C'eût été une levée en masse, et c'est, dans tous les cas, une levée rigoureuse et presque complète des hommes valides auxquels la nature a donné une médiocre constitution. Mais, pour comprendre tout ce que peut devenir la partie la plus précieuse de notre population sous le fâcheux régime qui règle parmi nous la production des céréales et la consommation des alcools, il faut avoir vu, sur les 97 appelés de Plogastel, jusqu'à 15 et 20 jeunes hommes de 21 ans qui restaient à 11 et 15 centimètres au-dessous de la taille exigée, et qui présentant tous les caractères du rachitisme et de la faiblesse, semblaient ainsi, dans l'extrême jeunesse, toucher déjà au terme de leur carrière. »

— Le *Spectateur de Dijon* rend compte d'un orage épouvantable qui a éclaté sur la ville de Vitteaux. Après les éclats de tonnerre de la plus grande violence, des alternatives de pluie battante et de grêle énorme, l'eau tomba tout-à-coup du ciel, non plus sous forme de pluie, mais sous forme de cataractes immenses. En un instant toutes les rues furent transformées en torrents qui entraînaient dans leur cours hommes, arbres et animaux; des toits furent défoncés; les maisons inondées, au point que plusieurs personnes furent noyées dans l'intérieur. Le bureau de la poste aux lettres a été envahi avec tant de rapidité, que l'on n'a pu sauver que les registres de comptabilité, les lettres et les paquets déposés. Un des ponts de la route royale et les maisons voisines ont été emportés. Dans les champs tout a disparu, récolte, arbres, haies et jusqu'au sol même : il n'est plus possible de reconnaître les limites. Des objets mobiliers ont été retrouvés par les habitans à une ou deux lieues dans les champs, sur la lisière des bois. Cet orage surpasse en violence et en désastres les deux seuls dont on ait gardé le souvenir, et qui datent de 1789 et de 1839.

Afrique Française.

Algérie. — Le gouvernement a reçu des dépêches du général Bugeaud, qui transmet des rapports des généraux Bedeau, Lamoricière et Négrier. L'un de ces rapports concerne le combat du 29 avril à Bab-Taja, dont nous avons parlé.

Deux rapports du général Négrier contiennent la description de la fête du 1er mai à Constantine. Les Arabes affluaient de toutes les parties de la province. Le scheik Ben-Ganza, entre autres, avait fait 80 lieues avec 100 cavaliers du désert à sa suite, pour assister à cette fête.

Le général Changarnier rend compte du ravitaillement de Milianah, et le général de Bar de deux engagements qui ont eu lieu, l'un le 3 mai, près de Boufarick au bois de Graba, l'autre le 7 mai, près de la Maison-Carrée. L'avantage est resté à nos troupes, malgré l'infériorité de leur nombre, dans ces deux rencontres.

— Une correspondance de Philippeville, du 5 mai, adressé à la *Gazette du Midi*, rend compte d'un combat de dix heures qui aurait eu lieu, dans des gorges qui sont au sud-ouest de Philippeville, avec des Arabes excités par le marabout Sir-Lordond. Nos troupes en petit nombre, après s'être engagées trop avant dans une reconnaissance, auraient une perte de 9 hommes, dont 2 officiers, et de 33 blessés. Les Arabes, de leur côté, ont dû beaucoup souffrir, et l'on aurait su qu'ils avaient eu 30 hommes de tués.

— Une lettre d'Alger annonce que M. Souvenir de Montdragon vient de découvrir, dans la province d'Oran, une mine d'or, deux d'argent, deux de cuivre, plusieurs de fer et de plomb, et une d'antimoine. Toutes ces découvertes sont très précieuses; ce n'est qu'après des travaux inouïs qu'il est parvenu à obtenir des résultats. On va incessamment en organiser les travaux d'exploitation. Il paraît que beaucoup des découvertes faites par M. des Montdragon se trouvent très près du littoral, ce qui sera fort avantageux.

(*Temps.*)

— La division de Tlemcen, sous les ordres de M. le général Bedeau, s'est portée, le 27 avril, à trois journées de marche de cette ville pour aller dissiper un rassemblement de 5 à 600 cavaliers et de 1,500 kabailes qu'Abd-el-Kader était parvenu à réunir au col de Bab-el-Tara. Dans la journée du 20, l'ennemi ayant été aperçu fut aussitôt attaqué avec une grande vigueur. Malgré les difficultés du terrain, nos bataillons d'infanterie s'étaient élancés au pas de course pour déloger l'ennemi. Les kabailes ayant vu dans le même moment notre cavalerie arriver sur leurs derrières, lâchèrent pied, s'enfuyant en désordre dans toutes les directions, laissant sur le terrain plus de 200 morts, une grande quantité de fusils et de burnous, et 70 prisonniers. De notre côté, nous n'avons eu que 5 tués et 16 blessés. Le 10 mai, la colonne était de retour à Tlemcen.

A la même époque, le général Lamoricière parcourait le pays des Jaffra à 6 ou 8 journées de marche de la côte. Le général d'Arbouville opérait en même temps dans les environs de Saida où, après d'heureuses razzias, il vient de déterminer la soumission des Beni-Mémarine. D'après les dernières nouvelles reçues de la province d'Oran, le gouverneur-général se trouvait encore à Mostaganem le 13 de ce mois, mais il était sur le point de se mettre en campagne pour remonter les rives du Chéliff.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

— Les journaux du Cap font mention de la découverte, par un baleinier anglais, dans l'Océan pacifique, de plusieurs îles jusqu'ici inconnues. Elles sont au nombre de huit, assez importantes par leur étendue, fertiles et habitées.

Nouvelles de Hambourg. — On estime le dommage causé, abstraction faite des maisons détruites que la ville prend à sa charge, et dont la valeur peut être couverte par un emprunt, à 30 millions de thalers, savoir, 30 millions de denrées, d'objets manufacturés, d'approvisionnements, etc., et 20 millions de mobiliers.

Les compagnies d'assurances ont commencé à payer des à comptes aux incendiés les plus nécessiteux. On ne cite pas encore une seule traite dont le paiement ait été refusé, même parmi les maisons victimes de l'incendie, et l'escompte n'a pas dépassé 4 pour cent pour les bonnes valeurs.

Plus de 300 navires ont remonté l'Elbe depuis le jour de l'incendie. Une seule maison compte 15 consignations. Les importations d'un seul jour se sont élevées jusqu'à 10,000 caisses de sucre havane, et 20,000 balles de café. Le désastre aurait été décuplé si l'incendie n'avait pas été précédé de 35 jours de vents d'est qui ont empêché tous ces arrivages.

— De toutes parts arrivent des nouvelles d'incendies désastreux. La *Gazette d'Agram* (Hongrie) annonce que 168 maisons ont été dévorées par les flammes, 15 personnes ont peri. On écrit de Copenhague que 30 maisons ont été brûlées dans la ville d'Amager (Danemark) On lit dans le *Columbia chronicle*, du 13 avril, que la plus belle partie de la ville a été consumée, 29 magasins et un grand nombre de maisons sont en ruines. On évalue la perte à 200,000 dollars. Enfin, on écrit d'Argovie, que le 15 mai 16 maisons ont été incendiées à Wurenlof (district de Bade).

Angleterre — On lit dans le *Morning Post* :

« Une correspondance particulière a été affichée au café de l'Amérique du Sud. Lord Ashburton, est-il dit dans cette lettre, a proposé au gouvernement fédéral (américain) de régler la question des frontières en payant le territoire. Cette proposition a été communiquée aux gouvernements du Maine et de Massachusetts. Il y a peu de chances de succès. L'accomplissement de cet arrangement entraînerait une modification de la constitution fédérale, en vertu de laquelle il n'est pas permis de vendre une partie du territoire des citoyens ou des droits des états à une puissance étrangère. »

— On vient de faire en Angleterre des expériences sur les qualités flottantes du liége réduit en poudre. On a trouvé qu'un matelas fait avec cette matière, et pesant 12 k. 50 c., ne pouvait être enfoncé par le poids de sept hommes, et qu'une ou deux personnes pouvaient se tenir sur lui, au-dessus de l'eau en plein mer, avec autant de sécurité contre la crainte de se noyer, qu'on en aurait à bord d'un navire. Des matelas des oreillers, des coussins sont aussi bons que ceux faits avec le crin le mieux choisi, et ils ont l'avantage de ne jamais devenir compacts.

— Une réunion de chartistes a eu lieu en plein air à Southampton. Il s'agissait de rédiger un mémoire à la reine pour lui demander le renvoi des ministres, la dissolution du parlement et la nomination de conseillers-d'état partisans de la charte.

Les chartistes paraissent décidés à refuser le paiement de la taxe sur le revenu.

Indes-Orientales. — La situation de l'armée anglaise dans l'Inde devient de plus en plus difficile. D'après une lettre datée du camp de Peshawar, un combat se serait engagé à l'entrée du défilé de Khyler-Pass : 500 hommes auraient été tués ou blessés et 50 chameaux auraient été pris. La ville de Peshawar est entourée de potences où sont attachées les têtes des prisonniers.

Espagne. — Un premier rapprochement s'est opéré entre le gouvernement espagnol et la légation française. M. Decazes, duc de Glucksberg, notre chargé d'affaires, a été présenté au régent, et les relations, à-peu-près interrompues depuis le départ de M. de Salvandy, ont été renouées. C'est M. Gonzalès qui, dit-on, a fait les premiers pas vers M. Decazes.

— Une discussion survenue il y a déjà quelque temps entre Naples et la Hollande, pour une affaire de la banque du Tavoliere et de la Puglia, menace de donner lieu à une collision. Naples paraît désirer l'intervention de la France. Une lettre de Paris, adressé à la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que l'ambassadeur de Naples a eu à ce sujet plusieurs conférences avec M. Guizot. On dit même que la France a accepté le rôle de médiatrice, et qu'une flottille sortira de Toulon pour surveiller l'apparition des vaisseaux de guerre hollandais dans la Méditerranée.

suisse. — D'après les dernières nouvelles de Genève, on semblait s'y attendre à une émeute redoutable, ayant le double but de forcer le gouvernement à se démettre pour faire place à un gouvernement provisoire composé de révolutionnaires ardens, et de contraindre la constituante à recommencer son travail sur des bases encore plus démocratiques. On comptait sur l'élite de la milice organisée à l'avance pour comprimer le mouvement.

— Le 18 avril, avant midi, on a ressenti, dans plusieurs parties de la Grèce, des secousses de tremblement de terre, savoir : à Patras, à 9 heures 40 minutes (la secousse a duré 2 minutes et demie); à Athènes, à 9 heures 47 minutes (la secousse a duré 2 minutes un quart) : elle a été moins violente que l'autre. — Le même jour, à 6 heures 17 minutes de l'après-midi, on a ressenti, à Patras, une seconde secousse moins violente que la première, et qui n'a duré qu'une minute trois quarts. Ces deux secousses n'ont pas occasionné de grands dommages.

Le 18 avril, il y a eu simultanément, à Kalamata, et à Androssa, une secousse de tremblement de terre. Toutes les maisons de Kalamata ont été plus ou moins endommagées. Plusieurs églises se sont écroulées à Androssa.

Dans plusieurs villages de la province de Maina, des paysans ont été écrasés par la chute des maisons.

Le 25 avril, à 3 heures 55 minutes du matin, on a ressenti, à Patras, une secousse violente qui a duré une minute et demie.

(*Gazette univ. de Leipsik*).

orient. — Les nouvelles de Constantinople apportées par *le Léonidas*, arrivé le 11 à Marseille, vont jusqu'au 27 avril. Il était toujours question de la rentrée de Chosrew au cabinet, mais rien d'officiel n'était connu à cet égard. Les négociations avec l'envoyé grec, M. Mavrocordato, n'avaient encore amené aucun résultat.

Malgré les réclamations des puissances européennes, Omer-Pacha n'est point rappelé. On a seulement promis de le révoquer plus tard, si les rapports de Sélim-Bey fournissaient quelque prétexte pour motiver cette mesure.

— L'aéronaute Cosmachi a fait une ascension à Turin pendant les fêtes du mariage du duc de Savoie. Après avoir long-temps plané dans les airs, il est descendu au village de Montcalier. Des soldats, étonnés de cette apparition, se sont rués sur l'infortuné Cosmachi : le prenant sans doute pour quelque ange déchu, ils l'ont battu et laissé comme mort sur la place. L'aérostat, estimé 18,000 fr., a été mis en pièces. Le roi de Sardaigne a rendu responsable du dommage tout le régiment auquel appartenaient ces vandales.

Chez les FRÈRES FABIANI, à Bastia.

à 3 fr. 50 c. le volume.

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER.

VICTOR HUGO.

Notre-Dame de Paris, 2 vol.
Bug-Jargal, 1 vol.
Han d'Islande, 1 vol.
Odes et Ballades, 1 vol.
Orientales, 1 vol.
Feuilles d'Automne, et Chants du Crépuscule, 1 vol.
Voix intérieures, et Les Rayons et les Ombres, 1 vol.
Cromwell, 1 vol.
Littérature et Philosophie mêlées, 1 vol.

DE BALZAC.

Le Père Goriot, 1 vol.
Eugénie Grandet, 1 vol.

ALFRED DE VIGNY.

Poésies complètes, 1 vol.

ALFRED DE MUSSET.

Comédies et Proverbes, 1 vol.
Nouvelles, 1 vol.
Confession d'un Enfant du Siècle, 1 vol.

CHARLES NODIER.

Romans (Jean Sbogar, Thérèse, etc. 1 vol.
Contes (Trilby, La Fée, etc. etc. 1 vol.
Nouvelles (Souvenirs de Jeunesse, etc. 1 vol.
Souvenirs de la révolution, 1 vol.

GOETHE.

Werther, suivi de Herman, trad. Leroux, 1 vol.
Théâtre, trad. X. Marmier, 1 vol.

MADAME DE STAEL.

Delphine, avec préface de Sainte-Beuve, 1 vol.
De l'Allemagne, avec préface de X. Marmier. 1 v.

CASIMIR DELAVIGNE.

Messéniennes et Poésies diverses, 1 vol.
Théâtre complet; 3 séries.

AIMÉ MARTIN.

De l'Education des Mères de famille, 1 vol.
Lettres à Sophie sur la Physique, etc. 1 vol.

OUVRAGES DE CHOIX.

Du Pape, par Joseph de Maistre, 1 vol.
Essais sur l'Histoire de France, par Guizot, 1 vol.
Satyre Ménippée, avec notes, par C. Labitte, 1 v.
OEuvres de la comtesse de Souza, 1 vol.
Physiologie du goût, par Brillat Savarin et La Gastronomie, poème par Berchoux, 1 vol.
Obermann, par de Senancour, 1 vol.
Manon Lescaut, par l'abbé Prévost, 1 vol.
Poésies complètes d'André Chénier, 1 vol.
Poésies de Millevoye, 1 vol.
Poésies d'Antoine de Latour, 1 vol.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Route royale de Bastia à Bonifacio.

Le public est prévenu qu'attendu le refus opposé par les sieurs Mathieu et Pierre frères Campana de la commune de Castellare, canton de Vescovato, de céder à l'amiable plusieurs parcelles de terrain pour l'ouverture de la route royale de Bastia à Bonifacio dans la traverse du territoire de ladite commune de Castellare, au lieu dit *St-Pancrace*; et en vertu de l'arrêté que M. le préfet de la Corse a pris le 16 avril 1842; d'après les dispositions de la loi du 3 mai 1841, le plan parcellaire indicatif des terrains dont l'occupation est nécessaire suivant la direction adoptée par l'administration supérieure, ainsi que l'arrêté susmentionné de M. le préfet de ce département resteront déposés pendant huit jours à la mairie de la commune de Castellare, canton de Vescovato, où le public ainsi que les parties intéressées pourront en prendre connaissance, et faire dans le même délai leurs observations ou réclamations.

Les déclarations qui pourraient être faites pendant la durée de cette enquête seront reçues à la mairie de Castellare dans un procès-verbal que M. le maire ouvrira à cet effet le dimanche cinq juin 1842 et qui sera clos le dimanche suivant 12 du même mois.

Après l'accomplissement de ces formalités l'administration remplira celles qui sont prescrites par les articles 7, 8, 9 et suivans de la loi précitée.

Fait à Bastia, le 23 mai 1842.

Le Sous-Préfet de Bastia,
MORATI.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu que vendredi 1er juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des Salles de l'Hôtel de la Mairie de Bastia, en présence de M. le Maire de la dite ville, de M. le Colonel commandant la 17e Légion de Gendarmerie, et de MM. le Chef d'escadron et Capitaine commandant les compagnies de la dite Légion, ou de leurs fondés de pouvoirs, à l'adjudication de la fourniture des fourrages à faire pour la nourriture des chevaux des diverses brigades de la 17e Légion de Gendarmerie départementale de la Corse, du premier octobre 1842 au 30 septembre 1843.

A cet effet, des soumissions cachetées seront déposées au secrétariat de la Mairie de Bastia, où à dater de ce jour on pourra prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que dans les bureaux de MM. les Sous-Intendans militaires à Bastia et Ajaccio.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après :

MODÈLE DE LA SOUMISSION.

Je (Nom et Prénoms) *soussigné* (Qualité) *demeurant à . . . . . où je fais élection de domicile, m'oblige envers MM. les Membres du Conseil d'administration de la 17e Légion de Gendarmerie, à fournir les fourrages, Paille, Orge, ou Avoine, nécessaires aux chevaux de la dite Légion pendant une année à partir du 1er Octobre 1842 jusqu'au 30 septembre 1843 aux prix de* (en toutes lettres) *la ration complète, telle qu'elle est déterminée par le Cahier des charges en date du 20 Mai 1842, auquel je déclare me soumettre.*

Offrant pour ma caution M. (Nom Prénoms et qualité) *demeurant à . . . . qui a signé avec moi.*
Fait à le 1842.

Toute soumission qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessus sera écartée.

Les dites soumissions seront ouvertes en séance, enregistrées et paraphées par le Sous-Intendant militaire, et l'adjudication aura lieu en faveur de celui qui présentera le prix le plus bas.

Chaque soumission devra être accompagnée de l'engagement d'une caution solidaire qui présentera un certificat de l'autorité locale du lieu de sa résidence dûment légalisé par l'autorité compétente, constatant sa solvabilité : l'un et l'autre de ces documens devront être rédigés sur papier timbré. Il ne sera plus reçu de soumission, à compter du 1er juillet passé deux heures après midi : toutes celles présentées après cette époque, seront irrévocablement écartées.

Bastia, le 20 mai 1842.

Le Sous-Intendant Militaire,
SEGONNE.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 21 au 27 mai 1842.

ARRIVÉES.

Portovecchio. gondole Miséricorde, c. Gentile, bois.
Portovecchio. brick Migliacciaro, c. Alessandri, bois.
Portovecchio. tartane Vierge des Carmes, c. Rebora, bois.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Marseille. tartane Jean-Jacques, c. Pignol, lest.
Macinaggio. gondole Lavasina, c. Franceschi, v.
Livourne. mistick Antoinette, c. Laporta, divers.
Propriano. gondole St-Antoine, c. Beneditini, blé.
Pronete. gondole St-Pierre, c. Smitter, vin.
St-Pellegrino. bœuf Vierge des Carmes, c. Figaiio, bois.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, h. et v.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota.
Toulon. bat. à vap. Var. c. Valzi, dépêches.
Fiumorbo. gondole St-Érasme, Dominici, charb.

DÉPARTS.

Marseille. brick-goëlette Conception, c. Ersa, d.
Portovecchio. tartane Protegé de la Vierge, c. Bergel, lest.
Toulon. b. à vap. Var. c. Valzi, dépêches.
Fiumorbo. gondole St-Joseph, c. Bonelli, mat.
Portovecchio. mistick Conception, c. Bonelli, l.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi. pass.
Gênes. bœuf Précurseur, c. Cardella, planches.
Civitavecchia. tartane St-Grégoire, c. Sacca, lest.
Livourne. bœuf Assomption, c. Belgodere, lest.
Livourne. mistick Assomption, c. Thiers, écore.
Cagnano. gondole St-Pierre, c. Franceschi, lest.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Lota. pass.
St-Pellegrino. bœuf Jésus-Marie, c. Baussa, lest.
Macinaggio. gondole St-Clément, c. Damiani, l.

Le Gérant N. TARTABOLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

SAMEDI, JUIN 1842. — Ce Journal paraît tous les Samedis. — NEUVIEME ANNEE, N° 23.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.

A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp., Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour *l'Insulaire Français*.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

Pour un an	16 fr.
Pour six mois	8
Pour trois mois	4
Pour le continent	20
Pour l'étranger	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

Un incident très grave, et qui aurait pu amener une déplorable collision, a eu lieu dimanche dernier à la procession de la Fête-Dieu. Quelque soit notre désir et notre habitude d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à des questions personnelles, il nous est impossible de passer ce fait sous silence. Nous devons nous rendre, dans cette circonstance, l'organe du mécontentement public et appeler l'attention de l'autorité supérieure, pour qu'elle prenne des mesures afin d'éviter, à l'avenir, de semblables événements qui, de quelque point de vue qu'on les envisage, entraînent après eux une sérieuse responsabilité, et pourraient donner naissance à des conséquences qu'il serait trop tard de déplorer, quand elles auraient eu lieu.

Nous ne nous arrêterons pas ici à examiner cette question des préséances, qui a été décidée par un decret de l'Empire et qui a donné lieu à ce fâcheux incident. Ce n'est là qu'un fait accessoire, qui disparaît entièrement devant les moyens qu'on a employés pour rétablir un droit qu'on a cru, à tort ou à raison, méconnu. La question à nos yeux ne saurait être placée sur ce terrain, et aurait-on eu raison cent fois, sous ce point de vue, que rien ne pourrait, à nos yeux, justifier le mode qu'on a employé pour se faire justice à soi-même, alors qu'il était si facile de rentrer en possession d'une place ou d'un rang, que personne n'a songé à disputer sérieusement. Nous laissons donc, pour nous, tout ceci de côté. Il s'agit pas ici de chicanes puériles, mais d'une grave atteinte portée, dans un moment d'irréflexion, au droit, autrement important, de citoyen.

Voici, au reste, comment les faits se sont passés. Le cortége, qui suivait le dais, était sorti de Ste-Marie dans l'ordre qui avait été fixé et d'après les prescriptions du décret impérial du 24 messidor an 12 et d'après les habitudes constamment suivies à Bastia. Cet ordre fut gardé, sans contestation, jusqu'à l'église St-Jean. Au sortir de cette église, quelque désordre se mit dans le cortége et, sans qu'on s'en fut aperçu, sans qu'on eut attaché la moindre importance à une circonstance aussi indifférente, quelques personnes, les membres du Tribunal de commerce, des membres du Conseil municipal et les fonctionnaires contrôlége se trouvèrent, par suite de ce désordre, En allant avant MM. les officiers de l'état-major de tre la vision. Dans cette circonstance, qui y avait-il à faire? Une chose bien simple : MM. les officiers de l'état-major de la division et les autres officiers du cortège n'avaient qu'à hâter le pas et qu'à reprendre leur rang. Nous ne pensons pas que personne se fut opposé à cela. Au lieu d'agir ainsi, on a préféré avoir recours à la force. Ordre a été donné à quatre voltigeurs corses et à un caporal, par M. le lieutenant-colonel d'état-major de la division, de faire retirer les personnes qu'il croyait n'être point à leur place et, dans une cérémonie publique, la force brutale est intervenue et son intervention a été provoquée par des personnes qui, malgré leur caractère, n'avaient, autant que nous pouvons le croire, aucune mission pour faire la police dans une cérémonie purement religieuse, et à laquelle elles n'assistaient que comme simples invités : et hâtons nous d'ajouter que les voltigeurs, aux quels cette singulière consigne avait été donnée, ont été si surpris d'agir dans une circonstance si en dehors de leurs habitudes et de leurs devoirs, que leur hésitation a été déjà une leçon pour qui provoquait leur intervention. Simples soldats, ils ont compris qu'ils n'avaient là rien à faire et il est fâcheux que M. le Chef d'état major de la division n'ait pas compris, comme eux, combien était intempestive et déplacée l'action de la force publique, alors qu'il était si aisé, en faisant quelque pas en avant, de reprendre le rang, pour la conquête duquel on s'exposait à des violences condamnables.

Dans les moments où la tranquillité publique est sérieusement troublée, la force militaire ne peut agir que sur la réquisition de l'autorité civile; elle doit être un instrument docile entre ses mains et son intervention, pour être légale, a besoin d'être invoquée et sanctionnée par la présence des agents de l'autorité civile et dans une cérémonie purement religieuse, de simples invités, parcequ'ils appartiennent à l'armée, se croiraient le droit de donner d'eux même des ordres à leurs subordonnés pour maintenir une question d'étiquette, qu'ils ont cru méconnue et cela quand, à aucun titre, ils ne sont chargés de la police de la cérémonie!! Voilà certes un système que nous ne saurions admettre et contre lequel il importe de protester et qu'il est bon de faire connaître au gouvernement, pour qu'il redresse qui a méconnu ses devoirs, qui a outrepassé ses droits. Que dans un pays de conquête, on procède ainsi, c'est possible, car alors le droit du plus fort est le meilleur, mais que, dans un département français, on agisse de la sorte, voilà ce qui se conçoit beaucoup moins et ce qui peut beaucoup moins se justifier. Nous sommes en Corse, il est vrai, mais la Corse n'est ni moins française, ni moins dévouée que les autres départemens français et elle a droit aux mêmes égards, disons mieux à la même justice et ses plaintes seront entendues.

Grâces à la prudence et à la sagesse des personnes, qui ont été victimes de ce manque de convenance, de cet acte de violence, il n'est résulté aucun événement fâcheux; mais supposez, un moment, que ces personnes eussent été plus nombreuses; supposez qu'une irritation, bien excusable en de pareilles circonstances, les eut portées à opposer la violence à la violence, la force à la force, voyez ce qui serait arrivé? Nous aurions été exposés à voir une fête publique, une cérémonie religieuse ensanglantée: si un semblable moyen de police pouvait être admis, si son emploi n'était pas énergiquement blâmé par l'autorité supérieure, il n'y aurait plus de sécurité pour personne et il faudrait renoncer à toutes les réunions où les autorités civiles seraient mêlées aux autorités militaires. Le Tribunal de commerce, le Conseil municipal, les fonctionnaires de l'Université expulsés d'une cérémonie publique par la force des baïonnettes; voilà le spectacle que nous avons eu dimanche et cette expulsion ordonnée par celui qui n'avait aucun caractère pour remplir le mandat de rétablir l'ordre, si tant est que l'ordre eut été troublé. Voilà où un moment d'irréflexion peut entraîner, voilà les conséquences terribles qu'il pourrait amener. Nous le répetons, aurait-on eu dix fois raison pour le fond, ce que nous n'admettons pas au reste, on se serait donné cent fois tort pour la forme et il est bon que l'opinion s'exprime clairement, nettement à cet égard. Derrière la force, il y a la justice, il y a la raison, il y a le droit et si l'on a dit que les baïonnettes sont intelligentes, c'est surtout quand elles restent au rang très honorable que leur assigne la loi et quand elles ne sortent pas de la mission qu'elles ont à remplir, qui est d'obéir à la loi, à l'autorité civile, et de leur prêter main-forte pour rétablir l'ordre, quand il est troublé. Mais jamais, que nous sachions, la force armée, dans un cas semblable à celui dont nous parlons, ne peut intervenir pour se faire justice à elle-même, d'une façon aussi expéditive, alors surtout qu'on n'a aucun caractère pour commander cette intervention si déplacée de la force publique. Au reste nous avons peut-être tort d'insister si longuement sur ce qui n'a été qu'un accident, qui est sans antécédent et qui restera sans imitation, nous l'espérons bien. Nous avons peut-être tort